



Secteur des hydrocarbures : Total Gabon épinglée par le fisc

(L'Union 21/02/14)

Dépêches internationales

Le Rwanda a expulsé plus de 1.500 Burundais depuis vendredi - AFP - 17/05/16

Nigeria: réunion gouvernement-syndicats pour tenter d'éviter une grève générale - AFP - 17/05/16

Crimes en Centrafrique: l'ancien chef rebelle congolais Bemba de retour devant la CPI - AFP - 17/05/16

Gambie et Sénégal échouent à résoudre leur différend frontalier - AFP - 17/05/16

En Tunisie, le débat sur l'homosexualité au grand jour - AFP - 17/05/16

Un Pakistanais raconte les tortures et sa fuite après 5 ans de captivité - AFP - 17/05/16

Toutes les dépêches

Communiqués



Dominique Ouattara, Présidente de Children Of Africa : «Les actions de Children Of Africa ont pour but d'offrir de meilleures conditions de vie aux enfants les plus démunis » (Présidence 13/05/16)
[Tous les communiqués](#)

Dossier



Hervé Renard en pompier au Maroc?

La Fédération royale marocaine de football (FRMF) a officialisé mardi la nomination du Français Hervé Renard comme sélectionneur de l'équipe nationale à la place du Marocain Badou Zaki.

...



Le siège de Total Gabon à Libreville.

Le ministère de l'Economie et de la Prospective a adressé le 14 février 2014 un avis de redressement fiscal de 402 milliards de francs (805 millions de dollars) à la compagnie pétrolière à la suite d'un contrôle effectué au titre des années 2008 à 2010. L'entreprise pétrolière menace de recourir aux juridictions internationales pour faire valoir ses droits alors que le gouvernement exige, tout simplement de sa part, les pièces justificatives de ses dépenses au cours de cette période.

C'est un coup de tonnerre dans le milieu pétrolier. La première compagnie pétrolière du Gabon, Total Gabon, a annoncé hier, via un communiqué de presse, avoir reçu, vendredi 14 février 2014 (jour de la Saint-valentin), un avis de redressement fiscal du ministère de l'Economie et de la Prospective assorti d'un avis de mise en recouvrement partiel à la suite du contrôle fiscal dont la société a fait l'objet au titre des années 2008 à 2010.

Le montant mentionné dans l'avis de redressement fiscal est de 805 millions de dollars (soit 402 milliards de francs), dont 387 millions de dollars (194 milliards de francs) font l'objet de l'avis de mise en recouvrement partiel.

Total Gabon considère ce redressement fiscal comme étant dénué de tout fondement et conteste déjà fermement l'ensemble des chefs de redressement et les montants associés. La société a d'ores et déjà annoncé qu'elle engagera tous les recours nécessaires pour faire valoir ses droits et assurer la défense de ses intérêts.

« Total Gabon a toujours agi en conformité avec les lois gabonaises et est donc confiante dans le fait que ce contentieux trouvera une suite favorable », indique le communiqué de l'entreprise.

Faux-fuyant* Mais selon des sources autorisées, Total Gabon se serait rendu coupable d'un refus de justification de ses dépenses au cours de la période (2008 à 2010) auprès de la Direction générale des impôts.

En effet, lors de l'arrivée d'Ali Bongo au pouvoir, le gouvernement avait entamé un audit du secteur pétrolier afin d'avoir une vision globale du secteur et définir par la suite une nouvelle stratégie.

Le cabinet Alex Steewart avait été commis par l'Etat pour mener cet audit. Son travail portait sur les pratiques des opérateurs dans plusieurs domaines. Mais l'Etat avait aussi lancé, dans le même

Réagir

- Réagir à l'article
- Lire les commentaires sur l'article

Partager

0

Share

0

Tweet

0

Email

Visiter

- L'Union

Langue

Français

■ [Consulter le dossier](#)

■ [Tous les dossiers](#)

Sondage



La Côte d'ivoire est à son tour touchée par une attaque terroriste qui a fait 16 morts. Comment combattre efficacement cette terreur? Donnez votre avis

■ [Participer à ce sondage](#)

■ [Voir les résultats du sondage](#)

■ [Liens pour les sondages précédents](#)

■ [Proposer un sondage](#)

temps, un audit fiscal afin de vérifier si les dépenses des opérateurs pétroliers sont appliquées conformément à la loi fiscal au Gabon. Il s’agissait de savoir si les impôts ont été payés sur les bases requises. Dans le cas de Total Gabon, le fisc gabonais s’est heurté à des blocages de la part de l’entreprise. Total Gabon n’aurait pas présenté toutes les pièces justificatives prétextant qu’il fallait aller au siège de sa maison-mère à Paris pour obtenir tous les documents.

« Plusieurs pièces justificatives de dépenses de Total Gabon n’ont pas été produites à l’inspecteur des impôts. Elle s’est donc faite sanctionnée par un redressement fiscal », explique notre source.

Total Gabon a reçu le rapport de redressement fiscal et les montants. Mais l’entreprise, soutient toujours notre source, n’a pas daigné assister à la réunion de clôture de l’audit qui est, en fait, une réunion contradictoire où l’entreprise doit venir se justifier, preuve à l’appui, devant les impôts.

De par cet acte, Total Gabon aurait contraint la Direction générale des impôts a rédigé un avis de recouvrement de 20% de la valeur incriminé. Et c’est cet avis de recouvrement qui, selon notre source, a déclenché le communiqué de Total Gabon.

« Ce communiqué de presse est une tentative d’intimidation de Total Gabon envers le gouvernement gabonais. Aujourd’hui Total Gabon se refuse de se conformer à la législation fiscale en vigueur tentant par tous les moyens de faire annuler ce redressement. Plutôt que d’user de tous les recours en sa possession pour un arbitrage, notamment chez le juge des impôts, Total Gabon menace directement de traîner l’Etat devant les juridictions internationales alors que la majorité des griefs qui leur sont opposés ne sont pas arbitrable au niveau d’une instance internationale », regrette un haut fonctionnaire du ministère de l’Economie.

Société de droit gabonais, pourquoi Total Gabon se refuse t-elle à aller à la réunion contradictoire qui doit clore la procédure d’audit où dans le cas contraire, demander l’arbitrage du juge d’Impôt ?, s’interroge t-on.

En allant à la pêche « au gros » avec la prise de Total Gabon, le gouvernement marque t-il sa volonté d’assainir un secteur présenté comme très opaque ? Plusieurs compagnies seraient, dit-on, actuellement sur le qui-vive.

Maxime Serge MIHINDOU

▶ [Retour à la page précédente](#)

Commentaires facebook



Grâce à vous, Africatime a été nommé “Best of the web” par le magazine Best of Web. Tous nos remerciements



Des visiteurs d'Africatime à la “une” du journal “Le Monde” ▶ [Cliquez pour lire l'article](#)

Actualité

- ▶ [A la une](#)
- ▶ [Politique](#)
- ▶ [Société](#)
- ▶ [Economie](#)
- ▶ [Sport](#)
- ▶ [Culture](#)
- ▶ [Presse internationale](#)

Types de contenus

- ▶ [Dépêches](#)
- ▶ [Sondages](#)
- ▶ [Documents clés](#)
- ▶ [Communiqués](#)

Multimédia

- ▶ [Vidéos](#)
- ▶ [Audio](#)
- ▶ [Diaporama](#)

Services

- ▶ [Forums](#)
- ▶ [Tous les sites d'Afrique](#)
- ▶ [Liste des petites annonces](#)

Médias

- ▶ [Médias africains](#)
- ▶ [Médias internationaux](#)

Africatime

- ▶ [Mentions légales](#)

Pays

- ▶ [Liste de tous les pays africains](#)

